

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale Sud Luberon

Séance du 14 décembre 2022

Date de publication : [22/12/2022](#)

Date de convocation : 6 décembre 2022
Date d'affichage : 6 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 41

En exercice : 41

Qui ont pris part à la délibération : 23

Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze décembre

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Pierre AUBOIS, François BONNET, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Alain GOUIRAND, Valérie GRANGE, Alain GUEYDON, Geneviève JEAN, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Josiane PANATTONI, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Jean-Louis ROBERT, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA et Bernadette VITALE.

Procurations de : Jean-Luc BOREL à Rose-Marie DUMONTIER, Jean-Marc BRABANT à Marc DUVAL, Romain BRETT à Bernadette VITALE, Mariane DOMEIZEL à Pierre AUBOIS, Mylène GARCIN à Géraud DE SABRAN PONTEVES, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Marc JAUBERT à Valérie GRANGE, Samantha KHALIZOFF à Alain GUEYDON, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Joëlle RICHAUD à Franck LAROCHE, Gregory RISBOURG à Geneviève JEAN, Richard ROUZET à Jean-Louis ROBERT.

Absents et excusés : Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Philippe EGG, Jean-François LOVISOL, Michel PARTAGE, Serge ROBIN.

Bernadette VITALE est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-106 Avenant au marché de gestion et développement d'un service d'animation jeunesse intercommunal

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1414-1 et L. 1531-1 ;

Vu le code de la commande publique notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2019-098-A du 19 décembre 2019 attribuant le marché de gestion et développement d'un service d'animation jeunesse intercommunal ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

COTELUB et la SPL Durance Pays d'Aigues ont signé un contrat, prenant effet le 1^{er} janvier 2020, concernant la gestion et le développement d'un service d'animation jeunesse intercommunal.

Ce contrat se termine le 31 décembre 2022.

COTELUB a initié un audit des besoins sociaux de la jeunesse, qui s'achèvera en juin 2023. Les éléments de cet audit seront essentiels à la définition d'un nouveau marché « jeunesse ».

En conséquence, il apparaît opportun de prolonger le contrat actuel jusqu'au 31 décembre 2023 et de rédiger un nouveau marché sur la base des résultats de l'audit, en 2023.

Il est entendu que ce marché a été lancé en quasi-régie et qu'il n'est en conséquence pas soumis aux dispositions du code de la commande publique relatives aux modifications du marché en cours d'exécution.

Le coût de cette prolongation est de 340 464 €.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'approuver l'avenant n°2 au marché de gestion et développement d'un service d'animation jeunesse intercommunal ;
- De l'autoriser à signer l'avenant n°2 ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** l'avenant n°2 au marché de gestion et développement d'un service d'animation jeunesse intercommunal ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

35 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Bernadette Vitale
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch,
Président

